



Compte-rendu du Conseil Syndical en date du 05 octobre 2021

Délégués titulaires présents : MM. FARQUE Alexandre – CRAVE Bruno – STOUFF Jean-Paul – GEORGES Christophe – SORET François – MARCHAL Alain

Déléguée titulaire absente ou excusée : Mme HARZIC Emilie

Le Conseil Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur CRAVE Bruno.

Monsieur le Président remercie les délégués pour leur présence et donne lecture de l'ordre du jour.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération

Les délégués, à l'unanimité, approuvent la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2021, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<i>Chapitre-Article-Désignation</i>				
<u>042 - Opérations d'ordre entre sections</u>				
6811 - Dotation aux amortissements		25269		
675 - Valeurs comptables des éléments	25269			
<u>67 - Charges exceptionnelles</u>				
673 - Titres annulés (sur ex. antérieurs)		400		
678 - Autres charges exceptionnelles	400			
TOTAL	25669	25669	0	0
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
<i>Chapitre-Article-Désignation</i>	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>040 - Opérations d'ordre entre sections</u>				
21315 - Bâtiment administratif			24661	
21355 - Bâtiment administratif			382	
2188 - Autres			226	
281315 - Bâtiment administratif				24661
281355 - Bâtiment administratif				382
28188 - Autres				226
TOTAL			25269	25269

SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPOI DES AGENTS DE MAITRISE

Délibération

Monsieur le Président informe les délégués que lors du recrutement de l'agent du service technique au 1^{er} septembre 2021, le grade de la personne recrutée n'étant pas connu, deux postes avaient été créés.

A ce jour, le poste créé dans le cadre d'emploi des agents techniques a été pourvu. Il convient donc de supprimer le poste créé dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Monsieur le Président demande aux délégués de se prononcer sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise, à compter du 1^{er} novembre 2021.

Après en avoir délibéré, les délégués, à l'unanimité, décident :

- **LA SUPPRESSION** du poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise, à compter du 1^{er} novembre 2021.

RAPPORT DU SERVICE – ANNEE 2020

Délibération

Monsieur le Président donne lecture du rapport annuel sur le service de l'année 2020 (chaque délégué a été destinataire d'un exemplaire).

Ce rapport reprend les indicateurs techniques et financiers, selon notamment l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 qui stipule que le Président doit présenter ce rapport au Conseil. Il demande ensuite aux délégués de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport annuel de l'année 2020 présenté par le Président, sur le service public de l'eau potable.

Chaque commune adhérente au Syndicat sera destinataire de ce rapport qui sera soumis au conseil municipal pour approbation. Le rapport annuel sera transmis à Monsieur le Préfet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux

Les travaux de reprise des derniers branchements à Saint-Germain-le-Châtelet sont terminés depuis le 2 septembre. Les factures ont été réglées et les soldes des subventions DETR et agence de l'eau ont été demandés.

Une réunion a eu lieu avec 2 CAE, afin de planifier et d'organiser leurs interventions :

- les travaux concernant le surpresseur de la clairière St André à Rougemont débiteront en novembre. Il faudra prévenir les riverains ; il a été convenu avec Monsieur François SORET que la commune de Rougemont-le-Château s'en occuperait.
- Les autres travaux effectués par 2 CAE débiteront la semaine prochaine : turbidimètre « Gravier », chlore LEVAL I, modification du pompage à LEVAL II.

Autres informations

Les relevés des compteurs de fin d'année seront effectués courant novembre, sauf pour les communes de Petitefontaine et Saint-Germain pour lesquelles des compteurs à tête émettrice ont été installés.

La prochaine réunion aura lieu en décembre, afin de fixer le prix de l'eau et les divers tarifs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 21 H 00.